

## ARRÊTÉ PORTANT COMPOSITION DE JURY

## LE DOYEN DE LA FACULTÉ DE SANTÉ SORBONNE UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.612-5 et suivants et D.612-3 et suivants ;
- Vu le code de la santé publique,
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master.
- Vu l'arrêté de la Présidence de Sorbonne Université portant délégation de signature à M. Bruno RIOU, Doyen de la faculté de Santé de Sorbonne Université,

## **ARRÊTÉ**

<u>Article 1</u>: Il est créé un jury de délibération des examens de fin de semestres (sessions initiales et rattrapages) du Master 2 mention santé, parcours Risques sanitaires radionucléaires biologiques chimiques et explosifs (NRBCe), au titre de l'année universitaire 2023-2024.

Article 2: Le jury est présidé par Monsieur le Professeur Olivier LEQUIN, PU

Article 3: Le jury est composé comme suit :

- Monsieur le Professeur Hervé DELACOUR, Pharmacien en Chef, Responsable pédagogique du master NRBCe, Responsable de l'unité d'enseignement « Risques chimique et explosif », École du Val-de-Grâce
- **Monsieur le Professeur Pierre-Eric SCHWARTZBROD**, Médecin Chef des Services de Classe Normale, Co-Responsable pédagogique du master NRBCe, École du Val-de-Grâce
- Monsieur le Professeur Jean-Christophe AMABILE, Médecin Chef des Services de Classe Normale,
   Responsable de l'unité d'enseignement « Risques nucléaire et radiologique », École du Val-de-Grâce
- Monsieur le Docteur Olivier GORGE, Pharmacien en Chef, Coresponsable de l'unité d'enseignement
   « Risque biologique », École du Val-de-Grâce
- **Madame Anne-Sophie REHEL, Infirmière Cadre Supérieur de Santé,** Coordonnatrice pédagogique du master NRBCe, École du Val-de-Grâce

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

<u>Article 5</u> : Le directeur général de la faculté de Santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 4 décembre 2023

**Pr Bruno RIOU**Doyen de la Faculté de Santé

Sorbonne Université